



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine : Gard

Question écrite n° 3941

Texte de la question

M Gilbert Millet expose a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire le fait qu'a ce jour les mineurs Francis Iffernet, Patrick Bauducco et Said Smail n'ont toujours pas été réintégrés au sein du bassin d'exploitation des Houillères du Gard. Or, la seule faute de ces trois syndicalistes est d'avoir œuvré en faveur du développement économique du bassin alsien ; aucune faute lourde ne peut leur être reprochée. Ils entrent donc tout à fait dans le champ d'application de la loi d'amnistie votée par le Parlement. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour obliger la direction des Houillères du Gard à respecter la loi.

Texte de la réponse

Reponse. - Les licenciements des trois mineurs cités ont été autorisés, en janvier 1986, en raison de fautes commises lors du conflit concernant l'arrêt de l'exploitation souterraine du Gard. Postérieurement à la publication de la loi n° 88-828 du 20 juillet 1988 portant amnistie, ces mineurs ont sollicité leur réintégration. Après avis du comité d'établissement, le directeur général des Houillères de bassin du Centre et du Midi les a informés que leurs demandes n'étaient pas recevables au titre de la loi précitée. Le directeur régional de l'industrie et de la recherche du Languedoc-Roussillon, informé de cette décision, a fait connaître aux intéressés, en application de la loi précédemment mentionnée et des instructions de la circulaire du 28 juillet 1988 du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qu'il n'envisageait pas de faire des propositions de réintégration. En conséquence, et conformément à la réglementation applicable en la matière, les mineurs concernés ont porté l'affaire devant le conseil des prud'hommes. Il n'appartient pas au ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire d'intervenir dans la procédure en cours devant cette instance.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3941

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2873